

U²⁰¹⁹NSS

24 – GYMNASTIQUE AEROBIC

Mise à jour : 26 novembre 2018



Sommaire

Introduction	Page 3
I. Pour un sport scolaire ambitieux, démocratisé et accessible	Page 4
II. Pour un sport scolaire innovant	Page 13
III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire, démocratique et responsable	Page 15
Membres CMN	Page 20
Annexes	Page 22

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport **Gymnastique Aérobic** a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées¹.

Valable l'année scolaire 2018 - 2019, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

La Gymnastique Aérobic est une discipline attrayante et conviviale de compétition par équipe. Chorégraphie de groupe en musique, composée d'éléments techniques fondamentaux et de pas de base, cette activité contemporaine à l'exécution dynamique met en valeur coordination, énergie, force et souplesse. Elle répond parfaitement aux motivations des jeunes qui sont à la recherche d'une nouvelle pratique sportive alliant gymnastique et danse sur une musique particulièrement rythmée.

Précision :

Le code de Step est distinct du code de Gymnastique Aérobic, tant sur le plan du règlement, de la fiche sport que de la finalité nationale.

Dans le cas où des AS de LP seraient présentes sur le Championnat de France de Gymnastique Aérobic, un podium spécifique LP pourra être envisagé.

¹ Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP (**UN** seul LP pourra être récompensé)



Accessibilité

**Pour un sport scolaire ambitieux
démocratisé et accessible à tous les publics,
sur tous les territoires, ouvert sur le monde**

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2019

Benjamins	nés en 2006 2007 et 2008
Minimes	nés en 2004 et 2005
Cadets	nés en 2002 et 2003
Juniors	nés en 2000 et 2001
Seniors	nés en 1999 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

Championnats de France UNSS Equipe Etablissement Gymnastique Aérobic

Les Championnats par **Équipe d'Établissement** sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives étant classées les **2 années précédentes** (2017 et 2018) **sur le podium** lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Gymnastique Aérobic dans la même catégorie pour les collèges et **championne de France** pour les lycées, (Annexe 1)

Si ces associations ne sont pas **sur le podium** lors des championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe d'établissement l'année n+1

- les Associations Sportives **championnes de France** lors des championnats de France UNSS en **Excellence** en Gymnastique Aérobic l'année précédente (2018), pour les collèges et pour les lycées, (Annexe 2)

Cette disposition ne concerne pas les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence. Ces mêmes AS peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- Avoir renseigné à la date du **21 décembre 2018** tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire
- Avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe

Pour les équipes d'Association Sportive nommées dans ce tableau, et dans ce cas seulement, AUCUNE équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases académiques

- Les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2018 (Annexe 3)
- Les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2018 (Annexe 4)
- **Les équipes engagées dans la catégorie Excellence en Step sur l'année scolaire en cours**
- Les équipes comportant **au moins UN** élève inscrit sur la liste* fédérale fournie à l'UNSS par la FFG : gymnastes engagés en National A en 2017-2018 et/ou 2018-2019
- Les équipes comportant **UN** élève inscrit sur :
 - La liste des gyms classés FFG
 - La liste des Sections Sportives Scolaires
 - Les listes des sportifs de Haut Niveau du Ministère des Sports : Elite, Senior, Relève ou Reconversion
 - La liste des sportifs espoirs
 - La liste des sportifs des collectifs nationaux
 - La liste des gymnastes inscrits dans le PPF (Projet de Performance Fédéral)

L'ensemble des listes sera disponible fin novembre 2018 sur OPUSS, voir p.11.
Ces listes feront foi pour toute l'année scolaire.

- Des équipes comportant au moins **UN** élève « **conventionné** » appartenant à des Centres de formation.



Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2016 – 2017 et/ou 2017 – 2018), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement.

Ce listing sera à disposition des services UNSS le 21 décembre 2018.

Championnats de France UNSS Equipe Etablissement Gymnastique Aérobic

	COLLÈGES ETABLISSEMENT	LYCÉES ETABLISSEMENT
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	5 à 7 compétiteurs Mixité possible	3 à 5 compétiteurs Mixité possible
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire , intégré à l'équipe et de la même AS, peut être (ou non) compétiteur selon la composition initiale de l'équipe et du format de compétition	
JEUNE JUGE	1 Jeune Juge par équipe Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de la même académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
RÈGLEMENT	Code UNSS 2016/2020 Catégorie « Équipe d'Etablissement »	
FORMULE DE COMPÉTITION	Plusieurs passages devant un jury Un tour final permet d'établir le podium	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique + quotas selon le nombre d'établissements engagés	
NOMBRE D'ÉQUIPES	26 équipes + DOM TOM	26 équipes + DOM TOM
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Gymnastique Aérobic Équipe Établissement Collèges	Champion de France UNSS Gymnastique Aérobic Équipe Établissement Lycées

Championnats de France UNSS Excellence Gymnastique Aérobic

Conditions de participation : les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes :

- **Un seul niveau**, ouvert à tous les gymnastes, sauf les gymnastes inscrits sur :
 - Les listes des sportifs de Haut Niveau du Ministère des Sports : Elite, Senior, Relève et Reconversion
 - La liste des sportifs des collectifs nationaux

Equipes obligatoirement en championnat Excellence

- Les Associations Sportives étant classées les **2 années précédentes** dans les 3 premières lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Gymnastique Aérobic (Annexe 1)
- Les Associations Sportives **championnes de France** lors des championnats de France UNSS **Excellence** de Gymnastique Aérobic l'année précédente (Annexe 2)
- Les équipes engagées dans la catégorie Excellence en Step sur l'année scolaire en cours
- Les équipes comportant **au moins UN** élève inscrit sur la liste* fédérale fournie à l'UNSS par la FFG : gymnastes engagés en National A en 2017-2018 et/ou 2018-2019
- Les équipes comportant **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation
- Les équipes comportant **au moins UN** élève inscrit sur la liste de gyms classés FFG, les listes des sportifs Espoirs et des gymnastes inscrits dans le PPF/Projet de Performance Fédéral ; les gymnastes identifiés Elite, Senior, Relève, Reconversion et sportifs des collectifs nationaux ne peuvent participer en tant que compétiteurs
- L'ensemble des listes sera disponible en novembre sur OPUSS, voir p.11. Ces listes feront foi pour toute l'année scolaire 2018-2019

	COLLEGE Excellence	LYCEE Excellence
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors et Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	3 à 5 compétiteurs Mixité possible	3 à 5 compétiteurs Mixité possible
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire , intégré à l'équipe et de la même AS, peut être (ou non) compétiteur selon la composition initiale de l'équipe et du format de compétition	
JEUNE JUGE	1 Jeune Juge par équipe Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de la même académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
RÈGLEMENT	Code UNSS 2016-2020 Catégorie « Excellence »	
FORMULE DE COMPÉTITION	Groupe composé de 3 à 5 compétiteurs Plusieurs passages devant un jury Un tour final permet d'établir le podium	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique	
NOMBRE D'ÉQUIPES	26 équipes + DOM TOM	26 équipes + DOM TOM
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Aérobic Excellence collèges	Champion de France UNSS Aérobic Excellence lycées

Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France UNSS Équipe d'Établissement de Gymnastique Aérobic

Pour être en conformité avec l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats généraux et professionnels, l'UNSS remettra des titres aux équipes de LP lors des certains championnats de France.

Modalités

- Pas de qualification spécifique,
- Un classement général commun est établi,
- Parmi les LP classés, déterminer les 3 premiers pour décerner les titres de Champion de France des LP, 2^{ème}, 3^{ème},
- Reclasser les Lycées en conséquence.

Exemple

- Classement général,
 - 1^{er} Lycée A
 - 2^{ème} Lycée B
 - 3^{ème} LP 1
 - 4^{ème} Lycée C
 - 5^{ème} LP 2

sont prononcés lors du protocole

- CF Lycée 1^{er} Lycée A
 2^{ème} Lycée B
 3^{ème} Lycée C
 éventuellement
- CF LP 1^{er} LP 1
 2^{ème} LP 2
 éventuellement

Textes de Référence :

- Arrêté du 21 décembre 2011 publié au JORF du 13 janvier 2012
- Arrêté du 7 juillet 2015 publié au JORF du 28 juillet 2015
- Circulaire n° 2012-093 du 8-6-2012
- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Protocole

Toutes les précisions concernant l'organisation des protocoles sont inscrites dans les Cahiers des Charges à destination des organisateurs.

Seule la filière équipe établissement est concernée, sauf les sports où il n'y a qu'un seul niveau de compétition.

Championnats de France UNSS Gymnastique Aérobic Sport Partagé

Toute AS engagée sur un projet de sport partagé en Gymnastique Aérobic doit se faire connaître auprès de son service départemental et régional UNSS qui en fera part à la Direction Nationale au plus tard fin janvier 2019 en même temps que les retours d'engagement des disciplines artistiques.

L'étude des conditions de participation, de composition d'équipe et d'accueil de l'AS correspondant à ce profil doit faire l'objet d'attention et d'anticipation.

Conditions de Participation

Tous les élèves en situation de handicap sont autorisés à participer en équipe « sport partagé ». L'attestation MDPH est à envoyer obligatoirement par mail à l'organisateur au moment de l'inscription au CF. L'accompagnateur devra tenir à disposition cette attestation sur l'accueil du CF en cas de besoin.

Des dispositions réglementaires seront proposées par la CMN afin d'organiser une compétition spécifique lors des Championnats de France Lycées.

Un titre Collèges et un titre Lycées y seront décernés.

En compétition, une équipe sport partagé peut être constituée par :

- Une seule AS (exemple : équipe avec un ou plusieurs élèves MDPH en établissement ordinaire, ULIS ou SEGPA, EREA* « enseignement adapté »),
- Par deux structures à condition de présenter la convention type téléchargeable << [ICI](#) >>
Une seule convention par équipe autorisée entre un établissement MEN et une structure spécialisée (IME, ITEP, IEM, EREA « handicap » * ...) affiliée à la FFH et/ou la FFSA et/ou l'UNSS.

* Il existe deux types : EREA "enseignement adapté" et les EREA "handicap", spécialisés par type de handicap.

Tous les élèves en situation de handicap sont autorisés à participer en équipe sport partagé sur présentation de l'attestation MDPH **obligatoire** lors de l'accueil du Championnat de France).

Tous les élèves valides sont autorisés à participer en équipe sport partagé sauf les élèves issus de Sections Sportives Scolaires (SSS) ou Haut Niveau (sauf SSS sport partagé).

Comment définir la compensation de points de l'élève en situation de handicap ?

Les responsables d'équipes

Il incombe aux responsables d'équipes, qui encadrent les élèves toute l'année, de définir leur profil et de le transmettre dès l'inscription sur OPUSS à l'organisateur puis à l'accueil du Championnat de France aux membres de la CMN. Nous invitons les professeurs EPS à se rapprocher des comités départementaux et régionaux Sport Adapté et Handisport pour les accompagner dans cette démarche en amont des compétitions. Vous pouvez également consulter les documents pédagogiques supports des deux fédérations partenaires.

A l'issue du testing, passé au moment de l'accueil du championnat de France, la classification des élèves en situation de handicap (points de compensation), peut évoluer au cours de la compétition. Seuls les membres de la CMN peuvent prendre cette décision.

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamin Minime Cadet limité à 1 pour les élèves valides Pour les élèves en situation de handicap possibilité d'avoir 1 junior première année au maximum dans l'équipe	Minime Cadet Junior Senior Pour les élèves valides, un junior maximum et pour les élèves en situation de handicap catégorie unique
COMPOSITION DES ÉQUIPES	Equipe composée de 1 élève valide + 1 élève en situation de handicap (reconnaissance MDPH) Mixité facultative Equipe de 4 ou 6 Ex de compositions possibles : -Equipe de 4 = 2 élèves valides et 2 élèves en situation de handicap -Equipe de 6 = 3 élèves valides et 3 élèves en situation de handicap	Equipe composée de 1 élève valide + 1 élève en situation de handicap (reconnaissance MDPH) Mixité facultative Equipe de 4 Ex de compositions possibles : -Equipe de 4 = 2 élèves valides et 2 élèves en situation de handicap
JEUNE JUGE	1 Jeune Juge certifié de niveau académique Il peut être d'une autre association sportive d'une même académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
JEUNE COACH	1 Jeune coach obligatoire, certifié académique , par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe	
RÈGLEMENT	Code UNSS 2018-2020 adapté	Code UNSS 2018-2020 adapté
FORMULE DE COMPÉTITION	A déterminer	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Les équipes ayant participé à une compétition académique de Gymnastique Aérobie en sport partagé	
NOMBRE D'ÉQUIPES	A déterminer	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS collèges sport partagé	Champion de France UNSS lycées sport partagé

Remontée des résultats des Championnats

C'est aux services UNSS de faire les remontées sur UDB à la date de forclusion.

Pour toutes informations et/ou questions : sport.partage@unss.org

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 21 décembre 2018

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de Gymnastique Aérobie par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

La date limite de transmission des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).

Vérification liste

Aller sur le site national de l'UNSS

En bas de l'écran cliquer sur OPUSS

Se connecter

Cliquer sur Article niveau national

Filtrer activité « Gymnastique Aérobic »

Liste

Télécharger

Ouvrir

Cliquer sur le trombone

Cliquer sur les jumelles

Ensuite effectuer la recherche en tapant le nom + Enter

Si l'élève est classe(e) le nom apparaîtra surligné dans la colonne de gauche et également dans le tableau à droite correspondant à l'année de naissance

Un conseil : ne pas utiliser de fichier xls ou de liste avec les gyms classés par académie ou zone (les gymnastes pouvant être en établissement dans une académie et en club dans une autre)

Se référer ensuite aux conditions de participation indiquées pour chaque catégorie

En cas de problème contactez le service départemental ou régional.



Innovation

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

L'évolution du programme prend en compte les initiatives de terrain tout en répondant à une nouvelle offre plus en adéquation avec les besoins permettant d'offrir aux élèves un nouvel espace de rencontres et de création.

Un large échange avec les animateurs d'AS présents sur la discipline depuis de nombreuses années a permis l'évolution de ce programme prenant en compte des initiatives de terrain tout en répondant à une nouvelle offre plus en adéquation avec les besoins.

Chaque filière pourra être allégée et adaptée afin d'offrir au pôle développement une base de travail à partir de règlements adaptés. Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Dans ce contexte, les Associations Sportives sont invitées à offrir la pratique au plus grand nombre et notamment aux élèves en situation de handicap.

Formation

En complément du programme « **Jeunes Officiels, vers une génération responsable** » destiné aux jeunes juges/arbitres, jeunes organisateurs, jeunes coaches et jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateurs de l'association sportive.

Sur chaque championnat de France, un temps d'échanges sera organisé à destination des enseignants présents sur l'événement. Pour les spécialistes, mais aussi les enseignants participants à l'organisation, l'enjeu est de permettre par une relation UNSS-comité FFG, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques. Les thématiques et l'organisation de la formation sont du ressort de l'UNSS et du comité FFG.

Afin de faciliter la mise en place des passerelles officialisées dès la rentrée 2016-2017 (annonce dans l'avenant 2016 / diffusion fin oct. 2015 sur OPUSS), il est demandé d'acter, avec le comité régional FFG, les modalités de certification académique à partir d'une évaluation commune.

Valorisation des initiatives locales en matière de formation des enseignants (niveau district et départemental) :

À la suite du stage national, une déclinaison devra être mise en place, en partenariat avec la FFG, au niveau régional, supervisée par les CMR pour laquelle il convient d'insister sur leur mise en place effective.

Filles – Mixité

Dans la mesure où la Gymnastique Aérobie concerne la plupart du temps un public féminin, il conviendra de travailler à l'ouverture de cette discipline artistique vers le monde masculin mais toujours dans le cadre de la mixité et de la convivialité.

Santé

À l'origine le mot « Aérobie » vient du grec et veut dire « oxygène pour vivre ».

Les exercices de Gymnastique Aérobie mettent en action un très grand nombre de groupes musculaires et peuvent être pratiqués sur une durée relativement longue, dans un mouvement naturel rythmé se basant à la fois sur des mouvements dynamiques, exigeant force, souplesse, coordination et bien sur un sens musical.

Quartiers prioritaires

La composition d'équipes mixtes associées à une discipline attrayante, conviviale et foncière doit pouvoir s'inscrire dans le cadre du développement des activités artistiques en particulier dans les zones prioritaires urbaines et rurales.

Développement Durable

Sur le plan social, il s'agit d'apprendre à lutter contre les inégalités en proposant une offre artistique particulièrement à destination des publics de zones sensibles et d'un public mixte, sur le plan environnemental de développer le savoir vivre ensemble et sur le plan économique de prendre en compte les besoins identifiés et l'ensemble des contraintes de fonctionnement, d'installations et de transports.

Sport Partagé

Le Sport Partagé a pour objectif de faire vivre les différences pour tenter de les réduire, et à terme transformer durablement le regard des élèves ordinaires sur les élèves en situation de handicap (ESH) et réciproquement.

Le jeune coach

Cf. le livret « je suis jeune coach » (en cours d'écriture)

International

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France.

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, et mettre en avant la dimension éducative et citoyenne de l'événement, la compétition pourra se terminer par la mise à l'honneur des différents dispositifs mis en place ayant facilité l'échange et la coopération entre participants.

Textes de Référence :

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Il conviendra de :

- Saluer par des applaudissements nourris les fins d'enchaînements,
- Faire respecter la bonne présentation des gymnastes face aux juges en signe de respect,
- Faire échanger une poignée de main entre les compétiteurs, les juges et les accompagnateurs d'équipes ou jeunes coaches

Sécurité

Textes de Référence :

- Règlement médical UNSS
- LC Sécurité



Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune Juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre/Juge spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes Juges doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Juges hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- Le nombre de Jeunes Juges est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- Leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- Les Jeunes Juges doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- Les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs Jeunes Juges hors académie (fiche n°51 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ». L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

Précision : un « **Mode d'emploi Haut Niveau du Sport Scolaire** » est disponible sur OPUSS précisant la démarche à suivre pour accompagner l'élève ayant bénéficié d'un podium ou d'une certification nationale.

www.unss.org / [Découvrir l'UNSS / Partageons plus que du sport-menu déroulant- HNSS](#)

3. Passerelles possibles des Jeunes Juges entre l'UNSS et la FFG

La convention entre l'UNSS et la FFG précise que la certification Jeune Juge de niveau national permet une équivalence de niveau 1 fédéral dès lors qu'il(elle) est licencié(e) à la FFG.

La démarche à suivre est précisée dans la convention concernant les passerelles (diffusion fin oct. 2015/OPUSS).

La convention, les avenants passerelles et le HNSS mode d'emploi, sont disponibles sur : www.unss.org / [OPUSS / DN \(ne pas sélectionner de région\) / activité Gymnastique Aérobie](#)

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2017 - 2018)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une

organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élèves, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

5. Le Jeune Coach

En référence au bulletin officiel de l'Éducation Nationale du 19 septembre 2013 « *L'UNSS devra développer la formation de jeunes coachs – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement* ».

Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coachs et des jeunes arbitres seront développées ».

- *Pour les sports collectifs le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être repéré (brassard Maïf orange). Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.*
- **Pour les sports individuels**, le Jeune Coach est obligatoire, intégré à l'équipe, de la même AS, peut-être (ou non) compétiteur selon la composition initiale de l'équipe et du format de compétition. Il doit être repéré (brassard Maïf orange).
- Pour le sport partagé, le Jeune Coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe (brassard Maïf orange) et doit être repéré.

NB :

- Le Jeune Coach ne peut être Jeune Juge ou Jeune Reporter
- Une équipe sans Jeune Coach sera déclassée
- Pour plus de précision par activité se référer au livret Jeune Juge de l'activité et au dossier « Jeune Officiel, Vers une Génération Responsable »

Un Jeune Coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général Jeune Coach). Il n'y a pas de certification mais une validation de l'engagement sur OPUSS.

Le Jeune Coach accompagne l'équipe et se positionne comme « adjoint » du professeur d'EPS, animateur d'AS, dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du Jeune Coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement. La sécurité reste sous la responsabilité de l'adulte accompagnateur dont la présence identifiée est obligatoire pendant toute la durée de la compétition (échauffement/plateau, et en tenue sportive).

HORS RENCONTRE/COMPÉTITION			PENDANT RENCONTRE/COMPÉTITION		
Co anime	Anime	Dirige	Assiste	Conseille	Dirige
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève applique les consignes du professeur (technique et sécurité)	L'élève dirige l'échauffement articulaire, sous la responsabilité du professeur	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève contribue à la gestion de la rencontre en respectant les choix du professeur	L'élève veille au bon déroulement de la compétition et à la bonne tenue de son équipe sur le plateau, en présence du professeur

Le jeune coach en COLLÈGE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Participation aux obligations administratives : inscriptions aux compétitions, vérifications des fiches de jugement, contrôle des attestations de licences ➤ Participation à la gestion de l'échauffement avec l'enseignant ➤ Participation à la gestion des ordres de passage ➤ Participation au respect des protocoles d'avant et d'après rencontre/compétition ➤ Participation au respect des biens, du matériel et des personnes
Le jeune coach en LYCÉE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gestion des obligations administratives : inscriptions aux compétitions, vérification des fiches de jugement, contrôle des attestations de licences ➤ Gestion de l'échauffement sous contrôle de l'enseignant ➤ Gestion des ordres de passage avec l'accord de l'enseignant ➤ Participation aux choix stratégiques ➤ Participation à la modération des comportements des gymnastes ➤ Veille au respect des protocoles d'avant et d'après rencontre/compétition ➤ Veille au respect des biens, du matériel et des personnes

Inscription des meilleurs Jeunes Juges hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Juges de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : à la date butoir des championnats, date inscrite dans le calendrier

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directrice adjointe de l'UNSS en charge de l'activité : Françoise BARTHÉLEMY

FFG

Jean-Jacques EECKHOUTTE

Coordonnateur FFG, en charge des pratiques fédérales

Magali HACHE
Karine JUILLARD

FFG-UNSS Académie de Toulouse
FFG-UNSS Académie de Clermont-Ferrand

UNSS

Cathy GENEVAUX
Céline LOCQUENEUX

Académie de Nancy-Metz
Académie d'Amiens

Appel à candidature

Délégué(e) technique UNSS

Appel à candidature / cadre UNSS

Annexe 1

Équipes classées dans les 3 premières en 2017 et 2018 des Championnats de France par Équipe d'Établissement en collèges et première en lycées, en Gymnastique Aérobic, non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement

Collèges

CLG Bercé

CHATEAU du LOIR

NANTES

Lycées

NÉANT

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

Annexe 2

**Équipes étant classées premières en 2018
des Championnats de France Excellence
de Gymnastique Aérobic
non autorisées à participer à la qualification pour les
Championnats de France UNSS par Équipe
d'Établissement**

Collèges Excellence

CLG Camille See

PARIS

PARIS

Lycées Excellence

LYC Voltaire

ORLEANS

ORLEANS-TOURS

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

Annexe 3

Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2018 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

NEANT

Annexe 4

**AS ayant fait forfait dans les huit jours
avant les Championnats de France en 2018 et
n'étant pas autorisées à participer
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NEANT

SPORT PARTAGÉ



Tableau de classification des ESH moteur et sensoriel

*Réalisé avec la participation de la
Française Handisport*

Ce tableau décrit les différentes classifications permettant aux élèves de se confronter au sein du programme « sport partagé » de l'UNSS en toute équité. Les classifications UNSS des élèves en situation de handicap moteur et sensoriel s'appuient sur la classification « jeunes » de la Fédération Française Handisport. Pour pouvoir définir une classification, les élèves debout doivent passer 10 tests fonctionnels du bas du corps et les élèves en fauteuil, 5 tests fonctionnels du haut du corps. Les élèves déficients visuels sont divisés en deux catégories (élèves pratiquant avec ou sans guide). Enfin, tous les élèves sourds et malentendants sont réunis au sein d'une même classification. Retrouvez le descriptif complet des tests et de la classification jeunes Handisport : <http://www.handisport.org/wp-content/uploads/2017/09/La-classification-jeune-handisport-maj12092017.pdf>

Les éléments décrits ci-dessous sont une aide à la compréhension des différentes classifications. Ils ne sont pas exhaustifs dans la mesure où les handicaps moteurs et sensoriels sont très divers. Tous les outils (tableau, tests, illustrations) ne sont que des aides à la décision au service de la personne qui définit la classification d'un ou d'une élève.

CLASSIFICATION DES ESH COGNITIFS DANS L'ACTIVITÉ PRATIQUEE AU DE LA COMPETITION

	1 point	2 points	3 points	4 points
Autonomie	Autonome avant pendant et après l'épreuve	Autonome pendant l'épreuve	A besoin d'une aide orale avant et pendant l'épreuve	A besoin d'une aide physique pendant l'épreuve (jeune coach)
Relation aux autres	Interagit et communique Va vers les autres	Interagit et/ou s'exprime difficilement	Interagit peu et préfère s'isoler	Aucune interaction et communication
Relation à l'activité	Capable de s'adapter aux aléas de l'activité	Fait des choix simples	Donne du sens et participe	Ne donne pas de sens à l'activité et suit le groupe
Motricité	Pas ou peu impactée	Problème de coordination et d'équilibre	Problèmes locomoteurs importants	Motricité globale fortement impactée

L'élève est classé :

C1 = de 4 à 6 points

C2 = de 7 à 9 points

C3 = de 10 à 12 points

C4 = de 13 à 16 points